



CONSEILLER EN URBANISME
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
POSTE PERMANENT

CONCOURS 202412-38

La Ville de Montréal-Est est à la recherche d'un conseiller en urbanisme au sein de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique. Il s'agit d'un poste de professionnel à temps plein.

À PROPOS DE MONTRÉAL-EST

Avec une population de près de 5 000 citoyens à servir et un peu plus de 29M de pieds carrés de friches industrielles issues de l'aire pétrochimique à requalifier, la Ville de Montréal-Est présente un potentiel de redéveloppement unique.

De par sa localisation stratégique à l'échelle métropolitaine, et se dotant d'une vision ambitieuse à l'horizon 2050, la Ville de Montréal-Est souhaite adopter les meilleures pratiques en matière d'urbanisme en vue de sa transformation. Se considérant comme une véritable « Ville-Laboratoire », et axant son redéveloppement pour une Ville toujours plus résiliente face aux enjeux relatifs aux changements climatiques, la Ville souhaite se positionner à l'avant-garde des pratiques d'urbanisme durable tout en axant son développement économique sur les créneaux d'avenirs, à forte valeur ajoutée pour l'économie de la métropole et du Québec.

Se trouvant à la croisée des chemins vis-à-vis son avenir, la Ville de Montréal-Est est à la recherche des meilleurs talents pour poursuivre sa mission d'offrir une excellente qualité de vie à ses citoyennes et citoyens en mettant ces derniers au centre de ses priorités et de ses actions.

Faire partie de l'équipe de la municipalité de Montréal-Est c'est :

- Participer à la réalisation de notre mission qui est d'offrir des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais;
- Déployer vos talents au sein d'une équipe dynamique, où l'esprit de collaboration, le plaisir et la créativité sont au rendez-vous;
- Bénéficier de plusieurs avantages : régime d'assurances collectives, régime de retraite à prestations déterminées avec contribution de l'employeur, congés mobiles et de maladie rémunérés, congé prolongé payé durant la période des fêtes, remboursement d'une partie des frais d'études et de formation, programme d'aide aux employés, stationnement gratuit et plus encore.

Venez faire une différence dans une ville moderne, en pleine expansion, qui a à cœur ses citoyens. Un milieu où votre créativité contribue à la réalisation de grands projets stimulants favorisant le mieux-être des citoyennes et citoyens. En plus de vous offrir des possibilités de carrière intéressantes, vous ferez partie d'une grande organisation publique à dimension humaine. Ce milieu de travail et ses défis vous interpellent, n'attendez plus, et appliquez dès maintenant!

DESCRIPTIF SOMMAIRE D'EMPLOI

Sous la responsabilité du directeur de l'aménagement du territoire et du développement économique, la personne titulaire du poste, au sein d'une équipe collaborative, met en œuvre les orientations stratégiques d'aménagement du territoire. Elle collabore à des projets d'envergure avec de nombreux acteurs internes et externes ainsi que des spécialistes d'autres professions. À titre de représentante de la Ville de Montréal-Est, elle établit et entretient les contacts de coopération et d'échange avec d'autres services, les organismes publics et les entreprises privées. Elle met en œuvre les politiques et orientations de la municipalité à travers les dossiers dont elle est responsable et gère les projets d'aménagement qui lui sont confiés de façon professionnelle et structurée. Elle conseille son supérieur sur les meilleures approches stratégiques afin d'atteindre des objectifs définis.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Assure la gestion des projets, selon les directives reçues, effectue les analyses, conçoit et tient à jour des indicateurs et propose des modifications ou améliorations, le cas échéant;
2. Analyse et rédige diverses études, mémoires, plans d'action et les politiques portant sur l'aménagement du territoire, l'intégration architecturale et la gestion du patrimoine de la Ville;
3. Participe, oriente, élabore, rédige, révisé et maintient à jour les règlements actuels et contribue de la même façon à l'élaboration de toutes nouvelles réglementations en lien avec l'aménagement du territoire;
4. Élabore, rédige et assure un suivi méthodique des devis d'appels d'offres en lien avec les services professionnels en urbanisme;
5. Supervise les mandats professionnels externes qui sont octroyés dans le cadre des dossiers sous sa responsabilité;
6. Coordonne et collabore avec les organismes, associations et partenaires du milieu à la mise en place de processus, programmes, plans d'action et autres initiatives entrepris par la Ville;
7. Collabore avec le service d'inspection et voit au bon suivi des dossiers afférents;
8. Participe à la planification de projets spécifiques conjointement avec les autres services municipaux et fournit une assistance professionnelle dans le cadre de ces projets;
9. Effectue la rédaction de rapports et d'avis urbanistiques concernant différents projets susceptibles d'affecter l'aménagement du territoire;
10. Met en place les meilleures stratégies réglementaires en vue d'atteindre les objectifs fixés par la direction (PIIA, PPU, PPCMOI);
11. Collabore à la révision du plan d'urbanisme, à la fois dans sa rédaction et dans son apport stratégique pour la Vision stratégique de développement territorial;
12. Collabore avec les autres directions et services municipaux concernés dans le respect des politiques, plans et règlements adoptés par le Conseil;
13. Effectue des recherches et analyses sur les meilleures pratiques en urbanisme;
14. Analyse les forces et faiblesses de la réglementation actuelle tant au regard de sa structure que de son contenu et propose des pistes de solution innovantes en matière d'aménagement du territoire qui s'inspireront des meilleures pratiques;

15. Identifie les thématiques réglementaires qui nécessiteront des analyses approfondies et qui mériteront de faire l'objet d'ajustements réglementaires;
16. S'informe, se tient à jour et évalue les impacts des nouveaux changements législatifs;
17. Analyse les demandes de natures discrétionnaires (dérogation mineure, PIIA, PPCMOI, modification au zonage, etc.) et agit à titre de personne-ressource du service d'urbanisme lors des réunions du Comité consultatif d'urbanisme;
18. Contribue à la rédaction des sommaires décisionnels présentés au Conseil, agit à titre de personne-ressource du service d'urbanisme lors des réunions de travail, des séances du Conseil ou toutes autres rencontres où son expertise est sollicitée.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme de premier cycle (baccalauréat) en urbanisme, en aménagement du territoire, en architecture, en administration ou dans une autre discipline appropriée, combiné à un DESS ou une Maîtrise en urbanisme, en architecture du paysage, en gestion ou montage de projets d'aménagement, en gestion des infrastructures urbaines, en planification territoriale et locale ou toute discipline pertinente.
- Toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra également être considérée;
- Posséder minimalement cinq à sept années d'expérience professionnelle dans un poste similaire, idéalement dans le milieu municipal;
- Capacité d'application des lois et des règlements touchant l'aménagement du territoire; (L.A.U, L.Q.E, Code de construction, etc.);
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.

HABILETÉS RECHERCHÉES

- Sens politique et éthique tangible;
- Excellentes capacités rédactionnelles et de recherche;
- Profondeur d'analyse et d'écoute;
- Capacité d'anticiper et faire preuve d'un sens stratégique adapté à un environnement en perpétuelle évolution;
- Autonome et capable de s'adapter;
- Capacité de synthèse et à résoudre des problèmes;
- Collaborateur et travailleur d'équipe;
- Agile et en constante recherche d'amélioration;
- Rigueur professionnelle et grand sens de l'organisation;
- Ouverture d'esprit et créativité.

CONDITIONS

Salaire annuel 2025 : Entre 92 037 \$ et 109 755 \$ par année, le tout assorti d'une gamme intéressante de bénéfices et avantages sociaux.

L'horaire de travail est de 35 heures semaine, du lundi au vendredi selon l'horaire de travail en vigueur.

Le lieu de travail est à l'hôtel de ville.

Date d'entrée en poste : Dès que possible.

Les candidats sélectionnés pourront devoir se soumettre à un processus d'évaluation visant à mesurer les aptitudes recherchées pour l'emploi.

POUR POSTULER

Si ce défi vous intéresse, nous vous invitons à postuler en ligne à l'adresse suivante : atlas.workland.com/careers/montreal-est **avant le 17 janvier 2025 à 23 h 59.**

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers la Ville de Montréal-Est. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur et par courrier sera refusée.

Prendre note que seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Montréal-Est applique les principes d'égalité en emploi. La Ville de Montréal-Est invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.

Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.